



## la lettre électronique du Chantier

### ... sommaire

**édito** par Alain Régnier

**calendrier, le point sur la refondation, le Dalo, le plan de relance, les suites du rapport Girard**

**dossier spécial : « article 101 », actualité internationale : les "TD" du chantier en Belgique, brèves, fenêtre sur l'association Casa en Avignon, la lutte contre l'habitat indigne, les news du réseau**

### ... calendrier

**19 novembre - Paris :**

6ème journée d'échanges des correspondants départementaux du CNPHL

**24 novembre - Saint-Etienne de St-Geoirs (38) :**

Journée de lutte contre l'habitat indigne

**2 et 3 décembre - Bruxelles :**

Première réunion du comité préparatoire de la conférence européenne de consensus des sans-abri

**4 décembre - Evreux (27) :**

déplacement d'Alain Régnier, préfet délégué général du CNPHL : visite d'une résidence hôtelière à vocation sociale, rencontre avec les services de l'Etat, participation à la journée nationale des partenaires du social et de la psychiatrie

**14 décembre - Paris :**

journée nationale de mobilisation des services de l'Etat pour la mise en œuvre de la refondation du dispositif de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées

**8 janvier - Paris :**

remise du rapport du docteur Vincent Girard au ministre de la Santé et des Sports, en présence du secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme et du préfet délégué général du CNPHL (Cf. article page 6)

**20 janvier - Paris :**

7ème journée d'échanges des correspondants départementaux du CNPHL

*suite en page 3*

### ... édito

Alors que l'hiver réserve cette année encore des pics de grand froid, mettant à rude épreuve les plus démunis d'entre nos concitoyens, l'année 2010 qui commence promet d'être celle qui verra la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de refondation du système de prise en charge des personnes sans-abri voulue par le secrétaire d'Etat en charge du logement et de l'Urbanisme, Benoist Apparu. Les mesures proposées par le ministre à l'automne dernier entrent en vigueur, mobilisant les services de l'Etat, des administrations centrales aux services déconcentrés, les associations, les communes, les départements et les régions.

Gageons que si la mise en place localement est parfois compliquée, concomitante avec la réorganisation des administrations départementales (création des directions départementales interministérielles), elle portera ses fruits dès la fin du premier semestre. Pour accompagner la mise en œuvre, un cycle de rencontres inter-régionales vient d'être lancé pour que chacun des agents de l'Etat impliqués au quotidien sur ces sujets, puisse avoir une vision précise, pratique et opérationnelle du dispositif.

Par ailleurs, le cycle des journées d'échanges avec les correspondants départementaux du Chantier se poursuit, qui permet bimestriellement de faire le point sur les travaux en cours. La dernière qui s'est tenue en janvier a été notamment l'occasion de tirer un premier bilan à un an de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie française.



Nous sommes donc encore et toujours concentrés sur l'effort à accomplir à mi chemin de l'existence du Chantier national prioritaire 2008 - 2012, et confiants quant aux bénéfices attendus de notre action, afin que « nul ne soit contraint de vivre dans un habitat indigne ou dans la rue ».

**Alain Régnier**  
préfet délégué  
général

## ... le point sur la refondation

### La refondation en marche

Depuis la présentation le 10 novembre dernier de la stratégie nationale pour la prise des personnes sans-abri ou mal logées par le secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, les étapes successives du processus de refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement sont franchies les unes après les autres. Le ministre a d'ores et déjà fait un point d'étape avec les associations le 15 décembre. Un second point est prévu le 17 février. Les groupes de travail (sur le référentiel prestations/coûts, sur la mise en place d'un référent personnel, sur l'accompagnement vers et dans le logement) poursuivent leurs travaux, les textes nécessaires sortent les uns après les autres

(notamment, la circulaire sur les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion, et celle sur la création des commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions...). Côté mobilisation des services de l'Etat, une journée nationale de mobilisation des services déconcentrés concernés a eu lieu le 14 décembre à Paris. Un cycle de rencontres inter-régionales pour expliquer la réforme auprès des services de l'Etat a par ailleurs été lancé, selon le calendrier suivant :

4 février à **Lille** (Nord-Pas-de-Calais / Picardie) • 10 février à **Lyon** (Rhône Alpes / Auvergne / Bourgogne) • 11 février à

**Marseille** (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Languedoc-Roussillon / Corse)

• 16 février à **Bordeaux** (Midi-Pyrénées / Aquitaine) • 25 février à **Nantes** (Pays-de-Loire / Centre / Poitou-Charentes / Limousin) • 4 mars à **Paris** (Ile-de-France) • 8 mars à **Châlons** (Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne-Ardenne) • 9 mars à **Rennes** (Bretagne / Haute-Normandie / Basse-Normandie)

Les associations, partenaires de l'Etat, mobilisent également leur réseau pour accompagner les changements.

>>> **Un point complet sur la refondation dans le prochain numéro hors série de la Lettre électronique du Chantier.**

## ... le Dalo

### Les chiffres au 30 novembre

- 128 622 recours avaient été déposés (dont 64% en Île-de-France)
- 40 422 recours avaient fait l'objet d'une décision favorable des commissions de médiation
- Parmi les ménages ayant déposé un recours, 18 966 étaient effectivement hébergés ou logés
- Le recours hébergement reste marginal par rapport au recours logement (8% des recours déposés)

### Un enjeu de la refondation : la reconquête du contingent préfectoral

Rares sont les départements où le contingent « mal logés » atteint le contingent maximum de 25% auquel les textes donnent droit. Ce droit de réservation constitue pourtant une obligation de service public qui s'applique à l'ensemble du parc locatif social. Face à ce constat, le secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme a fait de la reconquête du contingent préfectoral un enjeu majeur afin d'optimiser les voies de relogement des ménages prioritaires au titre du Dalo. Dans les départements particulièrement tendus, des consignes ont d'ores et déjà été passées aux préfets pour qu'ils fixent des objectifs annuels d'attribution en faveur des publics prioritaires avec chacun des bailleurs, qui devront être proches de 25 % de l'ensemble des attributions effectuées. L'enjeu est de mobiliser des ressources supplémentaires pour honorer l'obligation de résultat. Il s'agit aussi de permettre une meilleure adéquation entre les logements proposés et les besoins exprimés, de diversifier la localisation des logements attribués et de promouvoir ainsi la mixité sociale.

## ... news internationales

### Nouvelle étape de notre série de télégrammes diplomatiques («TD») présentant des expériences étrangères en matière de politiques en faveur des personnes sans-abri ou mal logées : la Belgique

**Recensement** • Le chiffre de 17 000 sans-abri sur le territoire belge est parfois avancé, mais il est très fragile. A Bruxelles qui concentre une grande partie des difficultés, un premier comptage rigoureux a été organisé fin 2008 durant une soirée par « La Strada », un centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri. 1 771 personnes ont ainsi été recensées.

**Une politique très décentralisée** • Chaque commune belge dispose d'un centre public d'action sociale (CPAS) qui prend en charge les personnes en difficulté. Les personnes sans-abri peuvent y solliciter le revenu d'intégration, une aide médicale, des services de soutien. Administrativement, une personne sans résidence principale peut être inscrite au registre d'une commune avec une adresse de référence (une personne privée ou le CPAS). Le niveau de décentralisation est très élevé, et plutôt que de parler d'une politique belge, il faut envisager des politiques flamande, wallonne et bruxelloise.

**Types d'actions** • Les interventions en direction des sans-abri sont très variées (de l'urgence à l'insertion) avec des outils très divers (accueils de jour, agence immobilière à vocation sociale, centres d'hébergement, un Samu

social à Bruxelles qui depuis 1999 assure une permanence téléphonique et un recueil mobile, etc.). Elles fonctionnent avec une mobilisation des pouvoirs publics (CPAS au premier rang) et du secteur associatif.

**Des plans hivernaux** • Le ministère belge en charge de la lutte contre la pauvreté et celui de la défense mettent en place chaque année depuis 2001 des plans hivernaux intitulés « Défense d'avoir froid », qui mobilisent différents opérateurs dont les CPAS et le secteur associatif. L'armée distribue en particulier des stocks excédentaires et propose, sans toutefois que ceci soit à chaque fois nécessaire, un hébergement dans ses infrastructures.

**Des controverses** • La Belgique se caractérise également par un niveau élevé de controverses, avec des associations militantes, telle « solidarités nouvelles » qui a un temps implanté des tentes autour de la Sambre. En outre, un vif débat porte, à Bruxelles, sur la concurrence entre demandeurs d'asile et personnes sans domicile, des associations demandant à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile de ne plus communiquer leur adresse comme sources alternatives d'hébergement.

**Le volet logement / hébergement du plan de relance de l'économie française : bilan après un an de mise en oeuvre**

Le plan de relance de l'économie française, annoncé en décembre 2008 par le Président de la République s'est déployé tout au long de l'année 2009. Dans le domaine de l'accueil – hébergement – insertion, il a permis de soutenir des actions importantes et significatives. On notera notamment : un programme sans précédent d'humanisation des centres d'hébergement doté de 80 millions d'euros, venant en plus des crédits spécifiques de l'Anah qui s'est vu attribuer cette compétence nouvelle ; le lancement d'un programme d'intermédiation locative avec un objectif de 5 000 logements captés dans le parc privé et une enveloppe de 15 millions d'euros ; le soutien aux dispositifs de veille sociale par le renforcement des maraudes ; des mesures exceptionnelles d'accompagnement social pour des ménages en difficulté au regard d'une insertion vers le logement. Au terme de cette année, un premier bilan peut être tiré.



**Sur le programme d'humanisation des centres d'hébergement** l'ambition était forte : amener une part significative du parc d'hébergement à un niveau se rapprochant autant que possible des normes en vigueur dans le logement. Le programme a permis d'intervenir selon deux modes : la rénovation sur des financements de l'Anah et / ou la reconstitution des capacités éventuellement perdues par les opérations de rénovation, par construction neuve ou acquisition / amélioration. Au 31 décembre 2009, 118 projets ont pu être soutenus au titre de la rénovation représentant plus de 4 500 places et 40 millions d'euros de subventions. Au titre de la construction neuve, 39 projets ont été financés, représentant 1 400 places pour un montant de 27 millions d'euros de subvention. On estime que ces projets vont générer 193 millions d'euros de travaux. Au-delà des chiffres, il faut se réjouir de la dynamique enclenchée : développement de l'approche inter-ministérielle, organisation de la maîtrise d'ouvrage, référence aux normes logement de mieux en mieux partagée.

**Sur l'intermédiation locative**, les objectifs de ce programme sont à la fois de développer une offre nouvelle à partir du parc privé et d'améliorer la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement. Il s'agit également de tester la pertinence du dispositif mais aussi d'apporter au fur et à mesure de sa mise en oeuvre les solutions et réponses techniques nécessaires. Un bilan encore partiel à mi janvier 2010 fait état de 1 084 logements captés et 1 251 personnes logées par le biais de ce dispositif. L'enjeu maintenant est d'avoir un suivi précis de la mise en oeuvre opérationnelle, nombre et caractéristiques des logements captés et des ménages logés, coûts réels, etc...

**Enfin concernant les mesures d'accompagnement et de veille sociale**, le plan de relance a permis un effort exceptionnel : en 2009, 315 postes d'accompagnement ont été financés pour environ 8 millions d'euros. Une approche qualitative est en cours pour tirer tous les enseignements de cette expérience.

**25 janvier - Bruxelles :**

Rencontre d'Alain Régnier, préfet délégué général du CNPHL, avec Monsieur Robert Verrue, directeur général de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne

**26 janvier - Paris :**

comité de pilotage national sur l'expérimentation « Housing first / Chez soi d'abord »

**26 janvier - Paris :**

comité de pilotage et de suivi du dispositif de résidence temporaire dans les locaux vacants (article 101 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cf article page 4)

**29 janvier - Avignon :**

déplacement d'Alain Régnier, préfet délégué général du CNPHL : rencontre avec les usagers de l'Association CASA

**1er février - Paris :**

réunion avec les préfets d'Ile-de-France et le secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme sur la mobilisation du contingent préfectoral

**2 février - Paris :**

journée d'information à l'attention des porteurs de projets du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

**3 février - Paris :**

présentation de la refondation par Alain Régnier préfet délégué général du CNPHL aux cadres de l'Armée du Salut

**17 février - Paris :**

réunion avec le secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme et les associations pour un point d'étape de la mise en oeuvre de la refondation de l'hébergement et de l'accès au logement

**18 février - Paris :**

journée d'ouverture en France de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**4 mars - Paris :**

2ème journée nationale des samusociaux et des équipes de la Croix Rouge Française

**10 mars - Paris :**

8ème journée d'échanges des correspondants départementaux du CNPHL

... brèves

**Coupe du monde de football des sans-abri**

Cette manifestation sportive a lieu chaque année, et en août 2011 elle se déroulera en France, à l'initiative d'un collectif associatif. Au-delà d'un événement ponctuel, l'enjeu est de promouvoir le sport, facteur d'insertion et de bien être. Le collectif veut aussi animer un colloque au même moment, et mettre en place durablement un centre de séjours de rupture autour du sport. Sans attendre, des entraînements, des compétitions, se développent, au quotidien, dans de nombreuses régions.

## ... occupation de locaux vacants

**L'article 101 de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a institué, à titre expérimental, un dispositif visant à assurer la préservation de locaux vacants en permettant leur occupation par des résidents temporaires.**

**Zoom sur un dispositif expérimental original...**

Cette mesure est inspirée de pratiques développées notamment aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Belgique. Elle est fondée sur le constat que de nombreux immeubles restent inoccupés, parfois pendant plusieurs années, dans l'attente de la réalisation d'un projet (vente, réaffectation...), se trouvent ainsi exposés à des risques de dégradations ou de « squat », alors que, dans le même temps, s'exprime une demande de formules nouvelles de logement temporaire, répondant par exemple à des exigences de la vie professionnelle ou des parcours de formation.

Concrètement, un propriétaire – public ou privé – de locaux vacants, qui ne sont pas nécessairement à vocation d'habitation (locaux administratifs, commerciaux, anciennes casernes, anciens hôpitaux...), met ceux-ci, par voie de convention, à la disposition d'un organisme, public ou privé, qui se charge d'organiser l'opération, de passer des contrats de résidence temporaire avec des particuliers, de veiller à la préservation des lieux, et qui s'engage à restituer rapidement les locaux libres de toute occupation à l'échéance convenue ou lors de la survenance de l'un des événements prévus par la convention (par exemple, si l'immeuble trouve acquéreur).

C'est par un décret n°2009-1681 du 30 décembre 2009 (publié au Journal Officiel du 31/12/2009) que les conditions d'application de ce nouveau dispositif ont été définies. Chaque opération sera soumise à l'agrément du Préfet du département à partir d'un dossier remis par l'organisme opérateur qui devra établir que les locaux ne présentent

aucun risque manifeste pour la sécurité physique et la santé des résidents temporaires et que les conditions de leur occupation ne sont pas de nature à porter atteinte à la dignité et au droit à la vie privée de ces résidents.

La convention passée entre le propriétaire et l'organisme sera d'une durée minimale de 4 mois. Elle devra préciser le cadre de l'opération (désignation des locaux, causes possibles de résiliation). Le contrat de résidence temporaire conclu entre l'organisme et chaque résident sera d'une durée minimale de 3 mois, avec possibilité de renouvellement dans la limite de 18 mois. Il précisera les obligations respectives des parties, le montant de la redevance mensuelle (au maximum 200 euros toutes charges incluses), ainsi que les conditions de la résiliation qui devra faire l'objet d'un préavis d'un mois.

Un arrêté fixera prochainement la composition du dossier de demande d'agrément.

Le Secrétariat général du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (Cidol) est chargé d'organiser le pilotage et le suivi de ce dispositif qui fera l'objet chaque année, pendant toute la durée de l'expérimentation, c'est-à-dire jusqu'en décembre 2013, d'un rapport de suivi et d'évaluation à l'attention du Parlement.

**>>> Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Hugues Cahen, chargé de mission pour les affaires juridiques au Cidol au 01 70 96 11 32 ou : [hugues.cahen@cidol.logement.gouv.fr](mailto:hugues.cahen@cidol.logement.gouv.fr)**

## ... le réseau

**Mouvements au sein du réseau des correspondants du Chantier**

Compte tenu des nombreux changements survenus récemment dans le corps préfectoral, nous ferons prochainement un point complet sur les correspondants départementaux du Chantier

## ... actualité du PNLHI\*

**\*Pôle national de lutte contre l'habitat indigne**

**Le programme de formation se poursuit en 2010**

Les modules de formation portent sur les fondamentaux, ainsi que sur des sujets spécifiques tels que les mesures d'office, les outils de connaissance, les prescriptions des arrêtés de police, les aspects sociaux, le pouvoir de police des maires. La première session sur les fondamentaux se déroule en mars à Mâcon, grâce au concours de formateurs issus des services.

**>>> plus d'info sur :**

**[www.habitatindigne.logement.gouv.fr](http://www.habitatindigne.logement.gouv.fr) ou contacter Denise Aubry, chargée de mission au PNLHI au 01 70 96 11 25**

**suite en page 6**

la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Denise Aubry, Martin Choutet, Hugues Cahen, Guillaume Nungesser.

ISSN 1967 - 7928

n° 7  
5 février  
2010



## ... fenêtre sur : « Casa » en Avignon

**Le collectif d'action des sans-abri en Avignon : la participation des usagers en actes**



Née en 2001 en Avignon à partir d'un mouvement spontané de personnes sans-abri, rejointes par des professionnels du travail social, l'association

CASA (Collectif d'action des sans-abri), présidée par Pascal Fauvel, s'est construite sur une idée originale du travail social où l'exigence de solidarité et d'assistance est indissociable de celle de citoyenneté et d'entraide.

turelles (ateliers photos, ateliers d'art, formation aux nouvelles technologies...) y sont proposées, sous la responsabilité des résidents et des salariés de la « Villa Médicis », et des membres de l'association. C'est également là que se réunit le groupe d'entraide mutuelle (GEM), constitué par des résidents du centre, qui permet à des personnes en situation d'isolement et de souffrance psychique de se retrouver, de s'entraider entre pairs et de concevoir des projets, ce qui favorise à la fois un développement personnel et un nouvel ancrage dans la société.



**«Au fil des saisons !» Coucher du soleil face à la «Villa Médicis», novembre 2009. "c'était comme ça en vrai !" dit Gilles  
Photos par Gilles. Couleurs par Ali, Gilles et Janine.**

Ce mouvement s'est concrétisé en 2003 par la création d'un centre d'accueil situé à proximité du cœur historique d'Avignon. Ce centre, baptisé la « Villa Médicis », offre aux personnes vivant à la rue une solution alternative d'hébergement à durée indéterminée, à haut seuil de tolérance, conçue autour d'un séjour souple et individualisé. Dans un espace attenant, l'association CASA propose également un accueil de nuit où des personnes peuvent venir se reposer et se restaurer (Cf. encadré ci-contre). Dans un autre local jouxtant la « Villa Médicis », a été aménagé un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres, appelé « l'Espèce d'espace » en référence au livre éponyme de George Perec. Des activités artistiques ou cul-

A travers toutes ces activités se retrouve la dynamique de départ fondée sur le partage de savoirs et de pouvoirs entre les usagers et les professionnels du travail social. Cette dynamique se décline aussi à tous les niveaux de l'organisation de l'association (conseil d'administration, bureau, équipes salariés bénévoles), avec la présence d'usagers ou de travailleurs pairs. CASA apporte la preuve en actes de la possibilité et de l'intérêt de mettre en œuvre la participation des usagers. Ces pratiques remettent parfois en cause les habitudes associatives et les cadres administratifs, mais elles doivent servir d'exemples et d'aiguillons car, au-delà de la question – certes préalable – de la recherche d'un toit, elles répondent au défi essentiel de l'accès à la citoyenneté et la recherche de nouvelles formes de vivre-ensemble.

### Casa accueille de nuit !

L'association CASA a créé un accueil de Nuit qui a ouvert ses portes au mois de novembre 2009, après avoir reçu un avis favorable et une autorisation de la DDASS de Vaucluse et de la préfecture. Ce projet a été élaboré par les équipes de la Villa Médicis et de la Médiation de Rue, en lien étroit avec le Conseil d'Administration de CASA qui en a validé l'écriture finale. Il se développe suivant la philosophie habituelle de l'association qui accorde une place essentielle et fondamentale aux usagers.



L'expérience de la Moquette à Paris menée par Pedro Mecca, ainsi que d'autres initiatives de ce type, ont alimenté notre réflexion. Surtout ce projet possède une dynamique et logique propre, qui prend sens et ne peut être comprise que par son inscription dans le dispositif global d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans abri sur Avignon. Il est important de noter que cet accueil de nuit est à considérer, d'une certaine façon, comme le pendant de l'accueil de jour. L'accueil de nuit est donc un lieu ouvert la nuit où, littéralement, il est possible de faire halte pour un temps variable.

*texte extrait du blog de l'association*

**>>> Pour en savoir plus :  
[www.casa-avignon.blogspot.com/](http://www.casa-avignon.blogspot.com/)**

## ... les suites du « rapport Girard »

### Les suites de la remise du rapport du docteur Vincent Girard sur la « santé des personnes sans chez-soi » ...

A la demande de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, le psychiatre Vincent Girard, assisté du docteur Pascale Estecahandy et du docteur Pierre Chauvin, avait été chargé d'élaborer des propositions pour améliorer les parcours de soins et de vie des personnes sans-abri (cf. newsletter du Chantier national prioritaire n°6).

Le 8 janvier dernier, le docteur Girard a remis son rapport à la ministre de la santé et des sports, en présence de Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, et du préfet délégué général, Alain Régnier.

Le rapport identifie les blocages et les leviers d'action possibles. 5 axes sont privilégiés : le décloisonnement des politiques sanitaires, la coordination des accompagnements somatiques, psychiatriques et sociaux, le développement de nouvelles pratiques professionnelles, l'hébergement et la réinsertion et la promotion de la recherche et l'évaluation.

A l'occasion de la remise du rapport, la ministre de la santé et des sports a réaffirmé deux mesures prévues dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées présentée par le secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme le 10 novembre dernier : la désignation d'un référent « lutte contre l'exclusion » dans chaque agence régionale de santé afin de veiller à la prise en compte transversale des problématiques santé, pauvreté et accès aux soins ; la désignation d'un référent « santé, fragilité sociale et précarité » au sein même du ministère de la santé.

### Lancement d'une expérimentation nationale sur l'accès au logement des personnes atteintes de troubles psychiatriques sévères

Par ailleurs, Roselyne Bachelot-Narquin et Benoist Apparu ont retenu la proposition, présentée par le docteur Girard, visant à expérimenter un programme innovant, mis en œuvre au Canada et Aux Etats-Unis, en faveur de l'accès au logement des personnes sans-abri atteintes de troubles psychiatriques sévères. Les ministres ont confié au préfet Alain Régnier le pilotage de cette expérimentation qui sera réalisée sur quatre sites : Lille, Toulouse, Marseille dans un premier temps, et Paris dans un second. Les premiers accès aux logements de personnes sont prévus début 2011. La lettre électronique du Chantier fera un point régulier sur l'avancée de l'expérimentation.

>>> **Le rapport sur « La santé des personnes sans chez soi » est consultable sur le site du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante : <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/remise-du-rapport-la-sante-des-personnes-sans-chez-soi>**

>>> **Voir aussi le blog : <http://sanschezsoi.sante.gouv.fr>**



## ... actualité PNLHI ...suite

### Lancement de 2 études par le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne :

#### 1 • Rédaction d'un « mode d'emploi » de l'action des services chargés de l'habitat indigne vis-à-vis des propriétaires occupants

Pour lutter contre l'habitat indigne, l'Etat et les maires disposent d'une gamme d'outils en police générale et polices spéciales permettant d'intervenir selon les situations : de réagir en cas d'urgence, de faire obligation de travaux, de protéger les personnes. Au regard de différentes situations les plus fréquemment rencontrées, un travail d'analyse comprenant un aspect juridique permettra de cerner les limites de l'action publique, celle des services de l'Etat à intervenir et leur responsabilité et de proposer des pistes de solutions opérationnelles.

#### 2 • Elaboration d'une méthode rapide d'évaluation des coûts de travaux de réhabilitation d'immeubles insalubres ou dangereux

Afin d'intervenir et d'obtenir le traitement de logements très dégradés présentant des risques sur la santé et la sécurité des occupants, la prescription de mesures appropriées aux désordres rencontrés conduit à la prise d'arrêtés. Or, du fait des situations complexes, un premier état des lieux visuel peut nécessiter un travail plus approfondi permettant notamment d'estimer le montant des travaux, afin d'apprécier au mieux le caractère irrémédiable ou non de l'insalubrité, de façon rapide et sans faire une étude complète. Dans cette perspective, afin d'aider les services, une méthode « rapide » d'évaluation des coûts de travaux de remise en état d'immeubles insalubres ou dangereux, en fonction du type de prescriptions demandées, est en cours d'élaboration et verra le jour au cours de l'année.

